

Numéro 43

**SEPTEMBRE -
OCTOBRE 2020**

Prix : 0,75 €

JOURNAL D'INFORMATION DE LA CGT ÉDUC'ACTION PARIS

Bureau 401 - Bourse du Travail - 3 rue du Château d'Eau - 75010 Paris

Mél : cgteduc75@gmail.com

Site : <http://cgteducation75.free.fr>

Édito

RENTRÉE MASQUÉE... MAIS PAS MUSELÉE !



Pour notre
avenir, tous
ensemble !

PRÉPARONS UNE RENTRÉE OFFENSIVE

Cette rentrée 2020 se fait dans un contexte inédit avec la poursuite de la crise sanitaire. Le monde d'après ressemble de plus en plus au monde d'avant, voire en pire. Alors que la situation économique va jeter des milliers de foyers dans la précarité, que le chômage augmente et que les plans sociaux arrivent en cascades, le plan de relance du gouvernement fait la part belle aux entreprises en leur accordant des cadeaux (exonérations de cotisations, suppressions d'impôts...) sans interdire les licenciements et sans contreparties sociales. La petite musique chère au Medef et à Macron sur le « travailler plus » ainsi que la réforme des retraites refont surface.

Dans l'Éducation, l'impréparation est complète. À part le flop des « vacances apprenantes », rien n'a été prévu pour combler le retard dans les apprentissages. Le ministre a tout simplement allégé le protocole sanitaire avec des « recommandations », en décalage complet avec la réalité de cette rentrée. Tout en rendant le port du masque obligatoire dès 11 ans, le gouvernement a refusé sa gratuité, déléguant aux collectivités locales et aux familles, si elles le peuvent, le moyen d'at-

teindre l'objectif sanitaire fixé. La CGT Éduc'action revendique la gratuité des masques pour tous les élèves.

Côté réformes, tout continue, voire s'accroît : poursuite de la mise en place des réformes des lycées, directions d'écoles, nouvelles évaluations...

La période écoulée a mis en évidence la nécessité de renforcer les services publics, d'avoir une véritable politique en matière salariale. C'est tout le sens de l'appel à la **journée interprofessionnelle d'action du 17 septembre** lancée par la CGT pour la défense de l'emploi et des services publics, et l'augmentation des salaires et des retraites.

Il est urgent de nous faire entendre sur d'autres choix de société !

SOMMAIRE :

- Page 1 : **Édito**
- Page 2 : **Direction d'école / AESH**
- Page 3 : **Rentrée / Évaluation**
- Page 4 : **SÉGUR de la Santé**

Premier degré

DIRECTION D'ÉCOLE : VERS UN « STATUT » ?

S'il y a du changement dans la loi Rilhac, on a bien du mal à en saisir la nature. Cela témoigne pour partie de la frilosité du ministère devant une très vaste opposition syndicale mais cela prépare aussi à un mode de gouvernance par surprise et coups de théâtre permanents.

La loi place les directeurs et directrices dans une position intenable de « délégataire de l'autorité hiérarchique » sans être « supérieur hiérarchique » et sans que soit encore défini le champ de cette autorité. Aucun engagement budgétaire n'est pris et la loi renvoie aux communes le soin d'apporter ou pas l'aide adminis-

trative très largement demandée par les directrices et directeurs. En somme, la loi, coquille vide, se remplira au fil des déclarations du ministre. On est prévenu qu'il va se passer quelque chose; mais quoi ? On l'ignorait encore parfaitement avant le communiqué de presse du 2 juillet traduit en circulaire ce 27 août.

On sait en revanche que les directeurs et directrices d'écoles, cette année, ont été et seront sollicités comme jamais. On sait qu'ils ont accompli des tâches de première importance, pénibles et d'autant plus ingrates que tous leurs interlocuteurs étaient sous pression. Pour beaucoup d'entre

eux tous les curseurs de fatigue sont au rouge. Mais devant leur persévérance et leur zèle, le ministre n'a rien trouvé de mieux à faire que d'agiter la carotte en laissant entendre que l'avancement serait conditionné à l'acceptation de nouvelles missions.

Pour la CGT Educ'action, la solution aux souffrances des directrices et directeurs d'école passe par la mise en place d'une direction collégiale avec la création d'emplois administratifs statutaires et un temps pris sur le temps de travail de tous les enseignants pour permettre les prises de décisions et une répartition des tâches.

AESH

GÉNÉRALISATION DES PIALs : RÉGRESSION DE LA FONCTION D'AESH

En cette rentrée 2020, la généralisation des PIALs (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) scelle une politique budgétaire quantitative et restrictive, avec des AESH corvéables à merci. Ce système est pourtant vendu par le ministère comme la solution au bon déroulement de l'école inclusive, à l'appartenance des AESH à la communauté éducative, à l'assurance pour les élèves d'avoir leur AESH et à une simplification des démarches administratives. Or le confinement, révélateur des failles du système, a prouvé le contraire : une forte négligence des informations et un isolement pour ce personnel et pour leurs élèves.

Dans les départements ruraux,

certaines PIALs couvrent des établissements très éloignés : les AESH perdent leur second emploi ou doivent trouver des solutions pour la garde de leurs enfants.

À Paris, où la distance entre les établissements dépendant d'un PIAL est raisonnable, cela se passe bien dans certains secteurs, beaucoup moins dans d'autres. Selon le rectorat, les PIALs permettent la continuité de l'accompagnement et peu d'élèves se plaignent. Effectivement, précaires, les AESH se taisent et continuent de subir.

L'académie de Marseille, pilote sur le dispositif GANESH, dévoile un processus où les AESH auront un maximum de 5 heures d'ac-

compagnement pour un élève.

La démultiplication des élèves par AESH et la baisse drastique d'heures d'accompagnement est bien la politique du ministère. Loin d'une promesse d'école inclusive basée sur une autonomie progressive des élèves, nous voyons se concrétiser une normalisation imposée pour ces derniers qui n'auront le choix que de se conformer ou de faire face à un manque d'adaptation voire à un cruel sentiment d'échec.

Face à la régression de leur fonction et au manque de moyens alloués, nombre d'AESH démissionnent, les autres, précaires, survivent.

Rentrée scolaire

DES CONDITIONS DIFFICILES ET INÉDITES

Après une fin d'année chaotique, c'est donc une rentrée masquée et incertaine à laquelle doivent faire face personnels et élèves.

Amplifiée par la crise sanitaire qui perdure, la stratégie gouvernementale à courte vue apparaît au grand jour : poursuite des injonctions contradictoires, des mesures sanitaires impossibles à tenir mais dont les éventuelles défaillances sont renvoyées au local qui est sommé de les respecter « dans la mesure du possible » et à qui ministère et rectorat sauront demander des comptes en cas de dérapage de l'épidémie. La priorité est désormais de remettre tout le monde au travail quitte à maltraiter les personnels qui ont découvert avec effare-

ment la restriction drastique des conditions d'obtention d'ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) pour raisons médicales. À ce stress, s'ajoute des conditions de travail éprouvantes avec le port permanent du masque — les masques n'étant d'ailleurs pas fournis en nombre suffisant pour l'ensemble des personnels...

Alors que cette situation exceptionnelle aurait du pousser le gouvernement à débloquent un véritable plan d'urgence pour l'Éducation comme d'autres pays ont su le faire, les mesures prises relèvent du bricolage à mettre en œuvre au delà du temps de service d'enseignants déjà débordés.

Le système éducatif a besoin de retrouver apaisement, plaisir

d'enseigner et soif d'apprendre alors que le ministère cherche à avancer, de moins en moins masqué, sur neurosciences, évaluation standardisée et casse du service public d'éducation. Dernière trouvaille langagière de notre ministre, le « Grenelle » de l'Éducation n'enfumera personne mais rappelle que depuis trop d'années, tassement des salaires et dégradation des conditions de travail sont au programme.

Il est temps d'inverser la tendance et de sortir par le haut de cette crise inédite.

La CGT Educ'action saura le rappeler et mener les actions pour faire aboutir les légitimes revendications.

Évaluation

L'ÉVALUATION SELON LE MINISTÈRE : PRÉPARER L'AVENIR

Évaluation de début CP, évaluation de mi-CP, évaluation de début CE1, évaluation de 6^{ème}, DNB, validation du LSU, évaluation des 2^{ndes} baccalauréat et première année de CAP, diplôme du baccalauréat général et technologique sur deux ans sans discontinuité. Il y a inflation.

De manière structurelle – et cela a été expérimenté dans la voie professionnelle avec l'augmentation des épreuves en CCF – les évaluations réduisent le temps de formation d'autant que les temps de certifications se multiplient. Dans quel but ?

Déjà occuper les professeurs – afin qu'ils ne revendiquent plus ?

Assujettir les élèves en leur faisant intégrer l'obéissance au dogme en vigueur. Et surtout ce sont des outils au service du tri : celui des élèves, des personnels et des établissements.

Si le ministère était cohérent et avait de l'attention pour ses personnels et les élèves, il proposerait une utilisation pertinente des outils déjà existants avec des temps permettant aux enseignants la mise en place de pédagogies adaptées aux élèves. Prenons un exemple, le passage de la 3^{ème} en seconde ou en CAP. Les outils pour connaître le niveau de l'élève sont là : bulletins trimestriels, LSU et DNB. Toutes

ces données permettent d'avoir une photographie de l'élève. Encore faut-il les moyens, les personnels, le temps pour proposer une pédagogie adaptée.

La pandémie devrait obliger le gouvernement à prêter attention aux élèves les plus fragiles. Cependant les lignes de fond ne bougent pas, et l'idéologie reste la domination de quelques-uns sur la majorité. Le confinement a creusé les inégalités et ce ne sont pas des évaluations imposées par le ministère qui y remédieront. Il faut des moyens supplémentaires, en termes de personnels et d'heures pour combler le retard pris dans les apprentissages.

Interpro**PLAN SÉGUR :
6 SEMAINES ET DES INSUFFISANCES**

6 semaines. Cela aura donc duré 6 semaines. Quoi ? Le « plan Ségur », convoqué sous la pression de la mobilisation des personnels depuis deux ans, avait pour finalité de revaloriser l'hôpital dans tous les sens du terme et ses personnels. La crise sanitaire actuelle a en effet mis en lumière l'état catastrophique des hôpitaux sur tout le territoire national (manque de lits, de matériels, de personnels, etc.) et les rémunérations peu élevées de nos soignants. Les Français ont eu une prise de conscience et se sont indignés. Le gouvernement devait agir et a été contraint d'ouvrir des négociations. 6 semaines étaient-elles nécessaires ? Apparemment oui, mais le résultat est bien loin du compte : la seule proposition est un projet d'accord salarial avec contreparties et des « recommandations ».

La CGT dénonce des revalorisations trop peu élevées effectuées en plusieurs fois (les 300 euros nets pour tous ne sont pas atteints), le contrat d'engagement pour les heures supplémentaires, l'annualisation du temps de travail (remise en cause des 35 heures), l'autoreplacement d'un site à un autre et la privatisation rampante contenue dans ce



protocole. De plus, il n'y a aucun engagement sur l'arrêt des restructurations, ni sur la réouverture de lits. C'est pourquoi la CGT, première organisation représentative dans la Fonction publique hospitalière, a refusé de le signer.

Cette première revalorisation salariale, bien qu'insuffisante, démontre une fois de plus, que seule la mobilisation paie. **Les personnels de santé restent mobilisés et participeront à la journée interprofessionnelle du 17 septembre.**

Une nouvelle grande journée de mobilisation pour la défense de notre système de santé et de la protection sociale est annoncée le 15 octobre.

**L'AVENIR APPARTIENT
À CEUX QUI LUTTENT !**

**ÉDUC'ACTION 75****JOURNAL D'INFORMATION DE LA CGT ÉDUC'ACTION PARIS**Responsable de la publication : *Catherine Bartoli*

Comité de rédaction :

Henri Baron, Catherine Bartoli, Arnaud Cora, Antoine Dierstein, Yves Gawlik, Sophie Houpillart, Jean-Robert Lannaud, Michèle Schiavi & Geneviève Vaniglia

Impression : CGT Educ'action 75,

Bourse du travail, Bureau 401, 3 rue du Château d'eau, 75010 Paris

Prix au numéro : **0,75 €** - Abonnement : **4 € l'année**Tirage moyen : **1500 exemplaires** - Dépôt Légal : à **parution** - ISSN : **2266-2707**